

## APPEL À CANDIDATURE

**L'Organe d'Administration du Festival de Liège procède au recrutement d'une personne ou d'un collectif (F/H/X) au poste de direction générale et artistique pour un mandat de cinq ans à temps plein, renouvelable une fois.**

Le Festival de Liège - Biennale internationale des arts de la scène - propose la découverte de spectacles internationaux (Théâtre/Danse/Musique), à destination d'un large public, reflétant les réalités contemporaines.

Outre les accueils internationaux, le Festival de Liège développe lors de chaque biennale une importante activité d'accueils et/ou de création de spectacles portés par des compagnies issues de la FWB.

Le Festival de Liège est gestionnaire du Manège Fonck. Il y développe des partenariats avec divers événements et festivals et accueille également des compagnies en résidence.

Subventionné par le Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Festival de Liège bénéficie d'un contrat-programme de 493.687€ pour une période de 5 ans à compter du 1er janvier 2024. Il bénéficie de subsides annuels de la Ville de Liège de 10.200€ et de 9.950€ de la Province de Liège.

L'équipe permanente actuelle est composée de 7 ETP, dont 4,5 postes techniques et 2,5 postes administratifs (coordination, gestion administrative et financière, communication/programmation), et de 2 stagiaires IFAPME (régie de spectacle). Du personnel non permanent est engagé pour la biennale et selon les besoins des activités du Manège Fonck.

### **FONCTION & PROFIL**

**Sous l'autorité de l'Organe d'Administration, dans le cadre d'un contrat-programme d'une durée de 5 ans et d'un budget en équilibre, la direction générale et artistique accomplira les missions suivantes :**

1.

- Développement d'un projet artistique cohérent (en ce compris au niveau budgétaire) :
  - programmation de spectacles/activités pour la biennale.
  - développement des projets de mutualisation liés au Manège Fonck
- Coordination et bonne gestion de maintenance du Manège Fonck dont le Festival de Liège est gestionnaire
- Coordination technique de la biennale, des créations et du développement des activités du Manège Fonck.
- Assurer la bonne gestion administrative et financière annuelle et quotidienne de l'ASBL, de la biennale, des créations et des activités du Manège Fonck.
- Assurer le développement de l'image de l'asbl Festival de Liège, de la communication de la biennale, des créations et des activités du Manège Fonck organisées directement en collaboration avec le festival.
- diriger l'équipe permanente et non-permanente, en conformité avec le règlement de travail, les conventions collectives et la loi du travail.

2.

Il(s)/elle(s) devront impérativement :

- Témoigner d'une expérience significative de création et/ou gestion et/ou programmation et/ou production artistique dans le secteur des arts de la scène de minimum 10 ans.
- Avoir une bonne maîtrise du paysage culturel et artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Avoir une bonne maîtrise de la création internationale.
- Avoir une forte capacité à travailler en équipe.
- Avoir le sens du dialogue et de l'écoute.
- S'exprimer et rédiger parfaitement en français (des notions d'anglais et toutes autres langues seront un atout).
- Avoir une bonne maîtrise de la matière financière et de la gestion administrative.
- Avoir une bonne maîtrise de la matière technique (notamment en vue de la gestion du Manège Fonck).
- Avoir une bonne maîtrise de la communication (connaissance des outils).
- Être organisé-e(s), rigoureux-se(s) et faire preuve de polyvalence.
- Jouir des droits civils et politiques.

### **CONDITIONS**

La rémunération tient compte de l'échelle barémique de la CP 304.

Le mandat est de cinq ans renouvelable une fois, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

## **PROCÉDURE**

Conformément au Décret des Arts de la scène, Article 76/3 §2, le présent appel à candidatures est diffusé :

- sur le site de l'administration de la Culture, [www.culture.be](http://www.culture.be)
- auprès d'organisations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des politiques culturelles
- sur le site du Festival de Liège [www.festivaldeliege.be](http://www.festivaldeliege.be)

Les candidatures (individuelles ou collectives) sont à rédiger en langue française et doivent être composées d'une lettre de motivation résumant vision et pistes de développement (4 pages maximum) et d'un/des curriculum vitae. Elles devront être adressées à l'attention de Madame Michèle Végairginsky, de l'Organe d'Administration, exclusivement par courriel à [michelevegair@gmail.com](mailto:michelevegair@gmail.com) avant le 20 octobre 2025 à 23h59.

A la suite d'une première pré-sélection effectuée durant la semaine du 20 octobre 2025, les candidatures retenues recevront les documents nécessaires (bilans financiers, statuts, etc...) à partir desquels il(s)/elle(s) élaboreront le dossier de candidature.

Ce dossier sera constitué :

- D'un projet artistique globale (maximum 35.000 signes-espaces compris)
- D'une programmation type pour 1 biennale.
- Des budgets y référants et une note explicative.
- Du/des certificat(s) de bonne vie et mœurs.

L'Organe d'Administration garantit la confidentialité des dossiers.

Ce dossier de candidature sera envoyé au format PDF à l'attention de Madame Michèle Végairginsky, de l'Organe d'Administration, exclusivement par courriel à [michelevegair@gmail.com](mailto:michelevegair@gmail.com) avant le 23 novembre 2025 à 23h59.

**La présélection et l'analyse des dossiers** seront assurées par un jury composé de membres de l'Organe d'Administration du Festival de Liège et d'expert-e-s externes.

Le jury examine les projets artistiques introduits valablement.

Le jury procède à un premier classement des candidatures au regard des critères du profil de fonction (point «2»), un aspect prépondérant pouvant être donné à certains éléments. Ce classement est motivé de manière précise et circonstanciée.

Les candidat-e-s et/ou collectifs présélectionné-e-s seront ensuite rencontré-e-s, **dans la semaine du 1<sup>er</sup> décembre 2025**, par le jury, qui adaptera, le cas échéant, le classement et sa motivation avant sa transmission à l'Organe d'Administration.

## **RECEVABILITÉ :**

Ne seront considérées que les candidatures qui respectent les conditions et modalités de participation, à savoir les candidatures qui :

- Ont été reçues dans le délai imposé à l'adresse électronique indiquée ;
  - Sont signées et datées par le-la candidat-e ou toutes les membres du collectif ;
  - Sont présentées en français ;
  - Contiennent tous les documents mentionnés dans le présent document ;
- Les candidatures qui ne respectent pas ces exigences seront déclarées irrecevables.

## **DÉCISION :**

La décision de nomination sera prise par l'Organe d'Administration, tenant compte de l'avis du jury et des critères évoqués ci-dessus.

Si l'Organe d'Administration décide de s'écarter du classement proposé par le jury, il motivera cette décision.